



GROUPE D'ETUDE DU MEROU

Assemblée générale

à Carry-le-Rouet le 27 janvier 2001

Membres présents M. ANDRE, F. BACHET, J.L. BINCHE, A. BOUAIN, M. CANTOU, D. COLLARD, L. DEBAS, E. FAURE, P. FRANCOUR, J.-L. GALY, R. GALZIN, R. GRANGE, J.G. HARMELIN, M. HARMELIN-VIVIEN, L. LE DIREAC'H, P. LELONG, Ph. LENFANT, M.L. LICARI, P. LOUISY, P. MOUTON, D. ODY, J.P. QUIGNARD, L. RATINEAU, C. RETORE, Ph. ROBERT, M. ROQUES, P. SASAL, F. SOURBES, N. VICENTE, J. XIFRO.

Membres excusés (avec 12 pouvoirs) F. ALAZARD, F. AMET, N. BAILLY, G. BARNABE, J. BAYLE, J. CABARET, E. CHARBONNEL, C. CRUELLS, J.M. CULIOLI, A. GANTEAUME, T. GOUTTENOIRE, N. HIREL, H. KARA, P. LEJEUNE, A. MOJETTA, P. MOSCONI, A. MOUZDAHIR, M. MOYNE-PICARD, G. OLIVER, M. RELINI, A. ROSENFELD, Y. SIAU, L. SOURBES, P. VALLETTE.

Invités M. BRAU, B. FERRARI, D. GARCIA.

La séance est ouverte à 9 h 45.

Le président du G.E.M. renouvelle à tous les membres présents ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il remercie Monsieur le Maire de Carry-le-Rouet qui nous accueille aujourd'hui et nous offrira le déjeuner, ainsi que Monsieur Roger GRANGE, organisateur des 9èmes Journées de la Mer. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du G.E.M.

Nouveaux membres

Cinq demandes d'admission en tant que membres actifs ont été acceptées par le Conseil d'Administration :

Philippe LENFANT, Biologiste à l'Université de Perpignan ;
Laurent RATINEAU, Technicien au Conseil Supérieur de la Pêche, Montpellier ;
Monique ROQUES, Instructeur Pêche Sous-Marine et Apnée, FFESSM ;
Yves SIAU, Maître de Conférence à l'Université de Montpellier ;
Jean XIFRO, Initiateur Pêche Sous-Marine et Apnée, FFESSM.

Le Conseil d'Administration a en outre décidé de distinguer les membres actifs à titre individuel, dont la cotisation reste fixée à 50 F, des associations ou autres organismes dont la cotisation sera de 200 F. Ces derniers doivent déléguer à l'Assemblée Générale un représentant qui aura les mêmes prérogatives que les autres membres actifs ; les modalités d'admission sont identiques - parrainage par deux membres du G.E.M. et soumission au conseil d'administration qui statue avant l'assemblée générale.

Pour 2002, ces cotisations seront respectivement de 10 et 40 Euros.

RAPPORT MORAL

Le président félicite toute l'équipe du G.E.M. pour les nombreuses actions menées en 2000 et donne la parole aux différents responsables.

Les comptes rendus des missions peuvent être demandés au secrétariat du G.E.M.

Inventaires de la population de jeunes mérours autour de l'île de Bagaud

Les mérours changent-ils d'habitat en hiver ? Mission d'inventaire de la population de jeunes mérours autour de l'île de Bagaud, Port-Cros – Var ; 29-30 janvier et 14-15 février 2000.

Mission d'inventaire de la population de jeunes mérours autour de l'île de Bagaud, Port-Cros – Var ; 4-5 octobre 2000.

Convention P.N.P.C. / G.E.M. ; Responsable : F. SOURBES ; participants : 4 apnéistes

Accueil logistique : Parc National de Port-Cros ; FFESSM.

Matériel et méthode : Technique d'inventaire habituelle des apnéistes ; zone explorée identique aux missions précédentes (littoral de l'île de Bagaud).

Rappel des résultats des missions de janvier et février : 3 mérours recensés (18 en octobre), tous sur la côte est ; 1 de 18 cm, sous roche à – 2 m (non répertorié en octobre 99) ; 2 autres, 30 et 60 cm, probablement repérés en octobre 99.

Mission d'octobre 2000 : 21 mérours recensés, 18 sur la côte ouest (dont, pour la première fois à Bagaud, un gros d'un mètre) et 3 sur la côte est. Ces résultats sont comparables à ceux d'octobre 99 (18 mérours) avec, semblerait-il une taille moyenne un peu plus élevée. Les 2 mérours observés en octobre 99 et janvier 2000, sous les dalles de Bagaud sont absents.

Discussion : Pas de tout petits mérours (< 12 cm) observés à Bagaud malgré leur recherche dans les très petits fonds.

Les plus petits observés à Ustica par P. LOUISY vivent en effet dans les eaux superficielles, dans le fond de petits trous ; il faut donc être très attentif à leur observation.

Les petits (12-15 cm) récupérés aux Embiez proviennent en majorité de pêches dans l'herbier à proximité d'une digue formée de gros blocs ; les très petits (<10 cm) ont été pris dans un petit trou situé dans une grotte à – 15 m (1 individu), dans une flaque supralittorale (5 individus) et dans l'herbier (1 individu).

Des juvéniles ont été trouvés, en Corse, lors d'un recensement par empoisonnement d'une zone littorale. On pourrait éventuellement utiliser un anesthésiant comme la Quinaldine sur des zones *a priori* favorables, mais des essais précédents ont montré que le mérour endormi a tendance à se bloquer au fond des trous.

P. FRANCOUR : sur les fiches d'observation qu'on a reçues, 95 % des signalisations de mérours < 5 cm correspondent à des captures souvent fortuites ; il y a très peu d'observations directes *in situ*.

Pour l'étude des juvéniles, les petites missions en apnée s'avèrent les plus efficaces. Pour les très petits, il faut travailler avec les pêcheurs utilisant des engins à mailles fines du type gangui. Les fiches d'observation constituent une source de données indispensable ; il faut les diffuser largement (site Web et modèle joint), en particulier auprès des clubs.

Mission d'observation des juvéniles à Ustica

P. LOUISY avait présenté les résultats préliminaires de la mission de juin 1999 lors de la dernière assemblée générale. L'exploitation des données montre qu'en zone non perturbée, les plus gros juvéniles de mérour vivent plus en profondeur mais qu'on peut les rencontrer à partir de 3 m. En ce qui concerne les micro-habitats, la majorité des observations ont été faites à 30-40 cm autour du trou qui sert d'abri ; les juvéniles qui se déplacent le fond en utilisant le relief environnant en évitant les zones découvertes. Sur les 209 individus observés, aucun n'a été vu dans l'herbier.

Mission d'inventaire dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio

Mission GEM 2000. 24-28 juillet 2000

Convention Office de l'Environnement de la Corse – G.E.M.

Responsable : J.M. CULIOLI ; participants : 4 plongeurs GEM, 4 apnéistes FFESSM.

Accueil logistique : Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio.

Objectifs : Mise au point d'un protocole de repérage et inventaire des sites de reproduction ; proposition de mise en place d'un suivi à long terme de la colonie reproductrice des mérours bruns sur le site du Pellu.

Matériel et méthode : Chaque équipe est constituée de deux plongeurs équipés de scooter sous-marin et suivis, en surface, par le bateau de la réserve. Un des plongeurs prospecte la zone près du fond selon la méthode d'inventaire habituelle. Lorsqu'il identifie un site de rassemblement des mérours, il l'indique au deuxième plongeur qui navigue entre le fond et la surface en traînant un

système de deux bouées reliées entre elles. Chaque site remarquable est signalé, par tractions répétées sur ces bouées au bateau qui fait un relevé précis de la position par GPS. En soirée, les données sont transférées sur ordinateur et les tracés parcourus ainsi que les sites repérés sont restitués sur une carte géographique. Possibilité d'application de la méthode à l'Indice Kilométrique d'Abondance, pour mesurer l'évolution globale d'une population donnée.

Les apnéistes utilisent leur technique d'inventaire habituelle.

Résultats préliminaires : Validation de la méthode (18 transects de 800 m en moyenne effectués par équipe de 2 plongeurs, soit environ 60 ha prospectés) ; données habituelles sur les 230 mérours recensés par les plongeurs (9 P ; 71 M- ; 78 M ; 49 M+ ; 23 G) et les 47 mérours observés par les apnéistes (9 P ; 25 M- ; 6 M ; 4 M+ ; 3 G).

Dans la baie de Calasciumara, zone hors réserve à habitats *a priori* favorables aux mérours, un seul individu a été trouvé en une demi journée d'apnéistes et 2 transects plongeurs.

Discussion : M. CANTOU précise que la densité des mérours y est très importante et que les proies potentielles sont rares (langoustes, poulpes) ou très farouches (sars, ...). De telles concentrations ne modifient-elles pas la biodiversité ? Les mérours vont-ils chercher leur nourriture hors réserve ?

P. LOUISY : l'été est une période de forte concentration des mérours sur les sites favorables et leur alimentation est probablement réduite.

Moratoire

Le moratoire d'interdiction de pêche sous-marine se termine le 31 décembre 2002.

Le G.E.M. doit faire des propositions pour son devenir, ne rien faire conduirait probablement à la reprise de la pêche sous-marine du mérour :

Demander pour le minimum la reconduction à l'identique du moratoire,

Demander des modifications : statut d'espèce protégée (dossier à présenter au Ministère de l'Environnement ; pas de justification réelle, l'espèce n'étant pas en danger d'extinction) ou demander plutôt l'extension du moratoire à d'autres formes de pêche.

Proposition du Conseil d'Administration : ***demander au minimum la reconduction à l'identique du moratoire et y ajouter l'interdiction de la pêche à l'hameçon.***

Discussion : Les objections principales viendront de l'augmentation générale des populations de mérours sur nos côtes. Si on dispose effectivement de chiffres corroborant cette tendance dans les zones protégées, on ne sait pas avec certitude si, hors réserve, cette tendance se confirme, mis à part quelques sites qui sont peut-être des cas particuliers (Les Embiez, La Ciotat, ...). La densité élevée des mérours dans les espaces protégés et son influence sur l'écosystème est du ressort des gestionnaires et ne peut, en aucun cas, influencer une décision sur le moratoire.

Problèmes du respect de la législation et du contrôle des prises ; on constate toujours la même difficulté à l'application de la réglementation française. Qu'en est-il de la législation européenne en la matière ?

Concernant les prises accidentelles à l'hameçon, il s'avère que le mérour est un poisson très résistant. S'il est rapidement relâché, il a de grandes chances de survie.

Excepté quelques données en Corse, on manque d'informations sur les prises par la pêche professionnelle.

Cette demande nous permet d'être en accord avec les objections des pêcheurs sous-marins qui se sentaient marginalisés et de proposer de limiter les prises par les palangres.

Après un vote à l'unanimité moins une abstention, il est décidé que le G.E.M. demandera la reconduction du moratoire et son extension à la pêche à l'hameçon.

Radiotracking

*Suivi des déplacements du mérour brun *Epinephelus marginatus* (Lowe, 1834) par télémétrie acoustique – Phase préliminaire.*

Responsable : D. COLLARD

Les émetteurs mesurent 2 cm et ont environ 2 ans d'autonomie ; ils nécessitent la capture des mérours et une opération pour les implanter dans la cavité abdominale puis une période de soins post-opératoires ; chaque émetteur coûte 2500 à 5000 F ; la portée est de 500-1500 m, mais le signal est bloqué par les obstacles rocheux (mérour à trou par exemple). Deux techniques sont alors envisageables :

La poursuite à partir de récepteurs manipulés depuis un navire de surface, mais il existe aussi des récepteurs de poursuite sous-marins. Technique moins onéreuse mais nécessitant plus de monde.

Mise en place de 3 balises fixes (triangle de 1 km de côté maxi) indiquant, à chaque instant, la profondeur et la position géographique des émetteurs.

L'équipe de LAGARDÈRE (IFREMER) peut mettre à disposition le matériel de réception mais il faut impérativement prendre en charge la présence d'un spécialiste IFREMER.

A titre d'exemple, le coût de 4 missions (une par saison) de 3 jours, 6 mérours marqués, reviendrait à environ 73000 F HT.

Discussion : Il faut définir précisément les objectifs recherchés : Où sont les mérours en hiver ?

P. FRANCOUR : l'équipe de Stareso (C. PELAPRAT) fait du radiotracking de poursuite sur les saupes, ils sont compétents et utilisent ces techniques en routine. Il y a probablement des possibilités de coopération et d'intervention du G.E.M. sur place en couplant nos manip et les leurs.

Recontacter les italiens d'Ustica pour savoir où en sont dans leurs expérimentations.

Lâcher de mérours

Deux jeunes mérours pêchés au large de Saint-Mandrier (Var), soignés et conservés à l'Institut océanographique Paul Ricard, aux Embiez, depuis l'été 1999, ont été relâchés au mois d'avril au Cap Couronne après marquage et prélèvements.

L'opération a été filmée par Acapella Bleu et des articles sont parus dans la presse régionale.

Programme Recomero

Responsable : D. GARCIA.

La base de données / reconnaissance automatique des mérours est en phase d'exploitation chez M. ZABALA ; elle peut être installée chez les membres du G.E.M. qui le souhaitent.

Ce programme doit être encore affiné et mis sur Internet pour permettre la liaison entre les différentes bases de données s'il est utilisé sur plusieurs sites.

Affiches protection du mérour

Des affiches et affichettes (A4 et format carte-postale) comportant des dessins de F. SOURBES et la mention « La Mer, milieu de Vie ; La capture du mérour en pêche sous-marine est interdite » ont été éditées et distribuées aux administrations, capitaineries, magasins spécialisés, grandes surfaces, clubs de plongée, ...

Cofinancement G.E.M. et F.F.E.S.S.M. ; tirage : 1000 affiches ; 2000 affichettes ; 1000 cartes-postales.

Discussion : Certains membres trouvent que l'affiche, notamment par sa couleur, est agressive. Ce choix était voulu, le rouge étant le symbole de l'interdit.

Elles ont été arrachées en de nombreux endroits, ce qui prouve qu'elles ne laissent pas indifférent ; il faut repasser régulièrement aux endroits stratégiques pour les remplacer.

Site Internet : www.aquanaute.com/gem

Responsable : P. FRANCOUR.

Environ 4000 connections en 2000. Le service questions - réponses (rubrique FAQ) fonctionne très bien : 10 à 15 questions par mois ; nombreuses signalisations de juvéniles par l'intermédiaire des fiches d'observation

Discussion : Quelle fiabilité peut-on accorder à ces observations ?

P. FRANCOUR : les questions posées sont de tous niveaux, mais pour les signalisations, les détails fournis permettent de penser qu'elles sont valables dans la plupart des cas ; il est possible de procéder parfois à des recoupements et de demander des renseignements complémentaires à l'observateur ; le point le plus critique reste l'évaluation de la taille.

Bulletin de liaison *Marginatus*

Responsable : P. MOUTON.

Marginatus doit-il être un simple bulletin de liaison interne destiné aux membres du G.E.M. ? dans ce cas, mise en page très simple, photocopies, coût réduit.

Marginatus est-il destiné à être montré à l'extérieur, à permettre la mise en valeur des activités du G.E.M. ? dans ce cas, mise en page soignée, coût plus élevé ; 2 propositions sur une mise en page du style « Continent Bleu », 4 pages en bichromie, 6-8 photos :

Format A3 : 3980 F HT les 200 ex. ; 100 F les 100 ex. supplémentaires.

Format A4 : 2500 F HT les 200 ex. ; 80 F les 100 ex. supplémentaires.

Discussion : après débat et vote à l'unanimité moins 2 voix, il est décidé :

Marginatus doit être une carte de visite, présentation du G.E.M. et de ses résultats à l'extérieur (collectivités territoriales, Affaires Maritimes, F.F.E.S.S.M., ...)

Format A3 ; parution annuelle, après l'assemblée générale ; tirage 500 ex.

Pas de publicité, mais possibilité de mécénat (Conseil Régional, Agence de l'eau, ...) ; pas d'abonnement.

Parution complémentaire sur le Web.

Fonctionnement : envoi des articles et photos à P. MOUTON qui réalise la maquette et rédige l'éditorial ; soumission du plan au comité de lecture ; récupération et réécriture éventuelle des articles par P. MOUTON ; validation des textes par les auteurs et par le comité de lecture. Réalisation et diffusion selon listing préparé par le comité : P. MOUTON.

Comité de lecture : M. CANTOU, P. FRANCOUR, P. LOUISY, C. RETORE, Ph. ROBERT, M. ROQUES.

Le premier numéro devrait paraître avant l'été (1^{er} mai)

C. RETORE propose de présenter un dossier à la Région.

Médias

Le film sur le G.E.M. de R. RANC et S. DEPARNAY (les Jardins de la Mer) a été présenté en concours lors du Festival Mondial de l'Image Sous-Marine d'Antibes-Juan-les-Pins, et sera diffusé sur la chaîne câblée Seasons. Il a donné lieu à des interventions sur France 3 et sur des radios locales.

Conférences et articles dans la presse quotidienne et dans les revues spécialisées.

P. LOUISY informe qu'il travaille avec le périodique *Bio-sous-marine* où il est possible de faire paraître des articles sur le mérou ou sur d'autres sujets.

Ph. ROBERT rappelle que le G.E.M. est dépositaire d'une banque de données sur le mérou ; ne pas oublier de l'approvisionner en photos (diapositives ou numériques) et avec les articles de la presse scientifique ou grand public.

L'exposition sur le G.E.M. et les mérous est stockée au Parc National de Port-Cros. Elle peut être utilisée après signature d'une convention ; elle sera présentée à Banyuls puis à Montpellier.

RAPPORT FINANCIER

Présentation du rapport financier (ci-joint) par le trésorier F. BACHET. Le bilan fait apparaître un solde créditeur de 108 350,38 F au 01/01/2001.

Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

PROGRAMME 2001

Mission en Tunisie

A BOUAIN a sollicité le G.E.M. pour des études sur les populations de mérou brun et de mérou blanc (*Epinephelus aeneus*) en Tunisie.

Une convention de partenariat est mise en place entre l'Institut des Pêches Tunisien et le G.E.M. L'Institut prenant en charge les frais de mission du G.E.M. qui apporte ses compétences scientifiques et techniques.

A BOUAIN précise que les missions ne pourront se faire qu'à partir de 2002, mais qu'il étudiera avec son Ministère la faisabilité d'une mission exploratoire. Une rencontre est prévue avant cet été pour la mise au point du programme.

A BOUAIN souhaite vivement que les échantillons prélevés en Tunisie, à la demande du G.E.M. pour l'étude génétique des populations, soient traités.

Génétique des populations

Comme il l'avait déjà signalé l'année dernière, E. FAURE possède suffisamment d'échantillons pour terminer cette étude mais il y a des difficultés administratives, scientifiques (marqueurs) et financières.

Une collaboration entre E. FAURE (Marseille) et P. SASAL (Perpignan) permettra une répartition des tâches pour mener à bien cette étude. Les protocoles et devis seront rapidement proposés au G.E.M.

Mission d'inventaire dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio

Date : fin juillet 2001 (suite mission 2000)

Responsable : J.M. CULIOLI ; participants : 5 plongeurs GEM, 3 apnéistes FFESSM.

Financement par la convention avec l'Office de l'Environnement de la Corse.

Inventaires de la population de jeunes mérours autour de l'île de Bagaud

Dates : hiver et automne.

Responsable : F. SOURBES

Poursuite des inventaires identiques aux missions précédentes.

Mission d'inventaire dans la Réserve Marine de Cerbère-Banyuls

M.L. LICARI propose de réaliser un inventaire des mérours de la réserve au mois de septembre et de profiter de la présence des spécialistes pour organiser dans la foulée un séminaire comme cela avait été souhaité au symposium des Embiez.

Le dernier inventaire significatif date de 1986. Celui qui est proposé prendrait en compte des zones protégées et des zones hors réserve ; il se déroulerait sur 4 jours et le séminaire sur 2 jours ; les moyens logistiques et financiers sont acquis.

Discussion : Séminaire : il est trop tard pour organiser une réunion internationale, il faut s'y prendre au moins un an à l'avance ; il semble utopique de pouvoir organiser au même moment un séminaire et une mission d'inventaire. Le G.E.M. note cette proposition pour l'avenir et suggère de consacrer la dernière journée de la mission à des conférences et débats ouverts au public et à la presse.

Mission d'inventaire : durée 5 jours (+ 1 jour conférences) dans la première semaine de septembre.

Responsables plongeurs : P. LOUISY (sous réserves) et P. LENFANT ; 4 sites : 2 en zone protégée, 2 hors réserve ; effectif : 12-15 plongeurs.

Responsable apnée : M. CANTOU ; 6,5 km en zone protégée, 8 km hors réserve ; effectif : 10 apnéistes.

Missions hors réserves

La Ciotat : Responsable P. FRANCOUR ; Poursuite des inventaires avec méthodes et périodes identiques aux missions précédentes.

Bouches de Bonifacio et Cerbère-Banyuls : comparaison avec les zones protégées.

Missions apnéistes : Responsables F. SOURBES (Les Embiez, ...), M. ANDRE (Porquerolles, ...) ; sites et dates à préciser par les responsables.

Site Internet

Le site qui héberge actuellement le G.E.M., www.aquanaute.com, a augmenté ses tarifs. Ceux-ci restent néanmoins raisonnables, compte tenu des prestations offertes.

Il est décidé de créer un site propre au G.E.M. qui remplacera le précédent lorsqu'il sera au fonctionnel. Responsable : D. GARCIA ; mises à jours : D. GARCIA, P. FRANCOUR, D. ODY ; déposer le nom de domaine : « e-marginatus.org » (70 \$ par an).

Le site pourrait héberger Reomero et Marginatus, un forum de discussion, résumés et références des publications sur les mérours,...

Pour l'alimenter et le faire vivre, il est fait appel à tous.

